



Le 19 avril 2024

Pourquoi la Cgt ne va pas signer un avenant sur la complémentaire Santé ?

La direction générale de Renault soumet à la signature un avenant à l'accord sur la complémentaire santé obligatoire des salariés du groupe Renault. Le but de cet avenant est de maintenir à l'équilibre le régime de la mutuelle dans un contexte de hausse majeure des frais de santé.

Pour maintenir les mêmes garanties, l'avenant prévoit une augmentation supportée à la fois par le salarié assuré et par l'employeur. Cet avenant est loin d'être parfait, mais il permet au moins que les garanties de prise en charge soient maintenues au même niveau.

Néanmoins, il faut noter que depuis 2014, année de mise en place de la mutuelle obligatoire, la CGT a réussi à faire monter la part de prise en charge employeur de plus de 50 %.

La direction, en créant le socle social commun, a augmenté significativement le nombre d'assurés de notre mutuelle, ce qui a eu un impact immédiat sur le fonds de réserve sans un euro mis par la direction.

En effet, avec l'arrivée d'environ 4000 adhérents, ce sont en réalité plus de 10 000 bénéficiaires qui ont été ajoutés à l'effectif. Le nombre de bénéficiaires s'est



vu gonfler de 15,7 % sans que des mesures soient prises pour rehausser le fonds de réserve et assurer la transition.

De plus, la négociation sur le pouvoir d'achat du 22 septembre 2022 est venue ponctionner 4 872 638 € sur le fonds de réserve. À ce moment et compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, nous ne pouvons pas savoir comment allaient évoluer les remboursements des frais de santé, il aurait donc été plus prudent de conserver cette somme.

D'autre part, l'inflation venant peser sur le prix des soins et la baisse de la prise en charge de l'assurance maladie aux dépens des mutuelles contribuent à l'augmentation de nos cotisations.

Il y a donc plusieurs facteurs qui expliquent l'augmentation des cotisations, mais une meilleure utilisation du fonds de réserve par la direction aurait pu permettre d'atténuer ces augmentations.

Lors de la négociation du 5 avril la direction nous a fait la proposition suivante :

Accord du 10 novembre 2022 :

	Isolé		Duo		Famille	
Part salarié	26€14	37,28%	64€26	59,37%	105€14	70,51%
Part employeur	43€98	62,72%	43€98	40,63%	43€98	29,49%
TOTAL	70€12		108€24		149€12	

Révision de l'accord du 18 avril 2024 :

Option 1	Isolé	Taux	Duo	Taux	Famille	Taux
Part salarié	33 €	40%	78€11	61,20%	122€23	71,17%
Part employeur	49€52	60%	49€52	38,79%	49€52	28,83%
TOTAL	82€52		127€63		171€75	

Représentation des augmentations par formule :

	Isolé		Duo		Famille	
Part salarié	6€86	26,24%	13€85	21,55%	17€09	16,25%
Part employeur	5€54	12,59%	5€54	12,59%	5€54	12,59%
TOTAL	12€40	17,68%	19€39	17,91%	22€63	15,17%

Pour limiter l'impact de la mise en place de ces nouveaux taux pour les salariés, les autres organisations syndicales ont pris la décision d'imputer au fonds de réserve la hausse de la cotisation salariale de janvier à avril 2024. Le prélèvement des nouveaux taux pour les salariés sera effectif sur la paie du mois d'avril.



Pour rappel, la CGT a revendiqué de ne pas toucher au panier de soins qui est à un bon niveau pour les salariés, que la hausse de la cotisation soit prise en charge par la direction. Que la direction prenne à sa charge le rattrapage depuis le 1^{er} janvier, que la somme liée aux mesures sur le pouvoir d'achat de 2022 soit restituée sur le fonds de réserve et enfin que la part patronale soit au même taux que 2023, c'est-à-dire 62,72 %, cela sans rééquilibrage de la part isolée, duo et famille.

Les maigres augmentations des NAO vont être aspirées par l'augmentation de nos cotisations et pendant que De Meo voit sa rémunération augmenter de 48 %, ce sont encore les salariés qui vont devoir mettre la main à la poche !

Prochaines étapes, si le régime ne revient pas à l'équilibre d'ici le dernier trimestre, une nouvelle négociation pourrait avoir lieu pour évoquer une possible modification de la structure des cotisations, la mise en place d'une cotisation pour les conjoints et pire encore un ajustement des garanties...

Pour faire changer les choses, les salariés doivent se mobiliser aux côtés de la CGT, ce combat est l'affaire de tous ! L'appui des salariés est plus que nécessaire pour faire plier la direction et leurs accompagnateurs afin de limiter les augmentations de nos cotisations.